



**AMCOMET**

**DEUXIÈME RÉUNION DES EQUIPE SPECIALES  
DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE AFRICAINE  
SUR LA MÉTÉOROLOGIE (AMCOMET)**

**26-28 mai 2014  
Hôtel Cresta Lodge  
Harare, Zimbabwe**

**RAPPORT FINAL**

## I. Introduction

1. Lors de la deuxième session de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET-2), organisée dans la ville de Victoria Falls (Zimbabwe) du 15 au 19 octobre 2012, il a été décidé de constituer trois équipes spéciales, à savoir:
  - a. L'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur, afin d'examiner tous les commentaires émanant d'États Membres et d'organismes concernés et de réviser les projets d'acte constitutif et de règlement intérieur, en vue de leur examen par le Bureau de l'AMCOMET et de leur approbation définitive à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET;
  - b. L'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources, afin d'élaborer le Plan de mise en œuvre pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques), y compris des plans opérationnels annuels détaillés, qui devra présenter les résultats de ses travaux pour examen à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET; et
  - c. L'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional pour l'Afrique, afin d'étudier la faisabilité d'un programme spatial régional pour l'Afrique, qui devra présenter les résultats de ses travaux pour examen à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET.
2. Les ministres ont aussi prié instamment l'OMM, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, de prendre les dispositions nécessaires à la mise en place d'un centre climatologique régional pour l'Afrique centrale.
3. Les ministres ont demandé aux États Membres d'adopter toutes les mesures requises pour que les Services météorologiques nationaux d'Afrique puissent répondre aux exigences de l'OACI concernant les systèmes de gestion de la qualité.
4. Les décisions prises lors de la deuxième session de l'AMCOMET ont également été approuvées à l'occasion du Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2013.
5. Les équipes spéciales se sont donc réunies pour examiner les documents et les mises à jour présentés par les experts et proposer des recommandations appropriées au Bureau.

## I. Cérémonie d'ouverture

6. **M. Amos Makarau**, Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) était le maître de cérémonie. **M. Joseph R. Mukabana**, représentant du Secrétaire général de l'OMM et Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'AMCOMET et **Mme Olushola Olayide**, représentante de la Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture au sein de la Commission de l'Union africaine, ont prononcé tour à tour un discours d'ouverture.
7. Les participants à la réunion ont noté avec satisfaction la présence de ministres et d'ambassadeurs, notamment S. E. M. Mukhtar Abdulkarim Adam, Ministre d'État à l'environnement, aux forêts et au développement physique du Soudan, S. E. Yamfwa Mukanga, député et Ministre zambien des transports, des travaux publics, de l'équipement et des communications, S. E. Ndiyoyi Mututi, Ambassadeur de Zambie au Zimbabwe, et S. E. Mme Balbina Daes Pienaar, Ambassadrice de Namibie au Zimbabwe.

8. S. E. Saviour Kasukuwere, Ministre zimbabwéen de l'environnement, de l'eau et du climat et président de l'AMCOMET, a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour leur contribution au processus de l'AMCOMET. Il a salué le travail accompli par les équipes spéciales et souligné qu'elles avaient un rôle décisif à jouer dans le succès de la mise en œuvre du processus de l'AMCOMET. Il a prié instamment les participants de présenter des recommandations objectives au Bureau. Le ministre a souhaité aux délégués des délibérations fructueuses et déclaré la réunion officiellement ouverte.

## II. Participants

9. Les États Membres suivants ont participé à la réunion: l'Afrique du Sud, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, le Maroc, la Mauritanie, la Namibie, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la République centrafricaine, le Soudan, la Tanzanie, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe;
10. Les Communautés économiques régionales (CER) suivantes étaient également représentées: la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Commission de l'océan Indien (COI) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC); et
11. Le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), le Centre régional de formation, de recherche et d'application en agrométéorologie et en hydrologie opérationnelle (AGRHYMET) du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Centre de prévision et d'applications climatologiques relevant de l'IGAD (ICPAC), le Centre de services climatologiques de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC-CSC), le Centre africain de politique climatique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA-ACPC), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la Commission de l'Union africaine figuraient également parmi les institutions partenaires présentes.

La liste des participants figure dans l'**annexe 1**.

## III. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

12. Les participants à la réunion ont adopté l'ordre du jour et le programme présentés dans l'**annexe 2** ci-jointe.

## IV. Nomination des présidents et rapporteurs des équipes spéciales

13. La **Zambie** a été élue présidente de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur et le **Maroc** a été désigné rapporteur;
14. La **Tanzanie** a été élue présidente de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional pour l'Afrique et l'**Afrique du Sud** a été désignée rapporteur; et
15. La **Namibie** a été élue présidente de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie et le **Cameroun** a été désigné rapporteur.

## V. Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur

Le procès-verbal, les conclusions et les recommandations de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur figurent dans l'**annexe 3**.

## **VI. Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique**

Le procès-verbal, les conclusions et les recommandations de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique figurent dans l'**annexe 4**.

## **VII. Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques)**

Le procès-verbal, les conclusions et les recommandations de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques), dont la mise en place d'un centre climatologique régional pour l'Afrique centrale et l'état d'avancement des pays africains par rapport aux exigences en matière de gestion de la qualité, et d'évaluation et d'attestation des compétences, figurent dans l'**annexe 5**.

## **VIII. Pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET**

Le procès-verbal, les conclusions et les recommandations de l'Équipe spéciale chargée de la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET figurent dans l'**annexe 6**.

## **IX. Adoption du rapport**

16. Le Secrétariat de l'AMCOMET a présenté les recommandations des équipes spéciales chargées de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur, du Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique, et du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources.

17. Les participants à la réunion ont adopté les recommandations proposées.

## **X. Cérémonie de clôture**

18. **Mme Elena Manaenkova**, Sous-Secrétaire générale de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et **Mme Olushola Olayide**, représentante de la Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture au sein de la Commission de l'Union africaine, ont prononcé un discours de clôture.

19. Les participants ont une nouvelle fois remercié les ministres et ambassadeurs présents pour leur participation, notamment **S. E. M. Mukhtar Abdulkarim Adam**, Ministre d'État à l'environnement, aux forêts et au développement physique du Soudan, **S. E. Yamfwa Mukanga, député**, Ministre zambien des transports, des travaux publics, de l'équipement et des communications, **S. E. Ndiyoyi Mututi**, Ambassadeur de Zambie au Zimbabwe, et **S. E. Mme Balbina Daes Pienaar**, Ambassadrice de Namibie au Zimbabwe.

20. **M. Amos Makarau**, Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et Président technique de l'AMCOMET, a déclaré la réunion officiellement close.

## **ANNEXE 1: liste finale des participants**

### **Deuxième réunion des équipes spéciales de l'AMCOMET**

26–28 mai 2014  
Cresta Lodge, Harare, Zimbabwe

#### **I. Équipe spéciale de l'AMCOMET chargée du Plan de mise en œuvre:**

1. S. E. Mme Balbina Daes Pienaar  
Ambassadrice de Namibie au Zimbabwe
2. S. E. M. Mukhtar Abdulkarim Adam  
Ministre d'État à l'environnement, aux forêts et au développement physique du Soudan
3. M. Franz Uirab  
Représentant permanent de la Namibie auprès de l'OMM  
Chef des services météorologiques de Namibie
4. M. Sharafeldein Hassan IDRIS AHMED  
Service météorologique du Soudan
5. M. Philippe Richard  
Représentant permanent du Cameroun auprès de l'OMM  
Directeur, Direction de la météorologie nationale, Cameroun
6. M. Daouda Konate  
Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'OMM  
Directeur, Direction de la météorologie nationale, Côte d'Ivoire

#### **II. Équipe spéciale de l'AMCOMET chargée de l'Acte constitutif**

7. S. E. Yamfwa Mukanga, député  
Ministre zambien des transports, des travaux publics, de l'équipement et des communications
8. M. Jacob NKOMOKI  
Représentant permanent de la Zambie auprès de l'OMM  
Directeur du Département météorologique de Zambie
9. M. Joseph Kanyanga  
Directeur adjoint du Département météorologique de Zambie
10. M. Joe Kapembwa  
Directeur de la planification et du suivi du Département météorologique de Zambie
11. M. Fetene TESHOME  
Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'OMM  
Directeur général du Service météorologique éthiopien
12. M. Elie Mbaitoubam  
Représentant permanent du Tchad auprès de l'OMM  
Directeur général de la météorologie nationale  
Direction générale de la météorologie du Tchad

13. M. Mohamed El Ghali Khtour  
Représentant permanent de la Mauritanie auprès de l'OMM  
Directeur général du Service météorologique national de la Mauritanie
14. M. Abdalah Mokssit  
Représentant permanent du Maroc auprès de l'OMM  
Directeur du Service météorologique national du Maroc
15. M. Abdallah Nassif  
Directeur adjoint du Service météorologique national du Maroc

### **III. Équipe spéciale de l'AMCOMET chargée du Programme spatial régional**

16. M. Themba Dube  
Responsable en chef des services climatologiques, Service météorologique sud-africain
17. M. Jean-Pierre Mpundu Elonga  
Administrateur délégué général, Agence nationale de la météorologie et de télédétection par satellite (METTELSAT)
18. Mme Agnes Kijazi  
Représentante permanente de la Tanzanie auprès de l'OMM  
Directrice générale du Service météorologique tanzanien
19. M. Pascal Waniha  
Météorologiste principal, Service météorologique tanzanien

### **IV. Communautés économiques régionales (CER) et organismes régionaux africains**

20. M. Adama Alhassane DIALLO  
Directeur général du Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD)
21. M. Farid Traore  
Centre régional AGRHYMET CILSS
22. M. Zachary Atheru  
Administrateur de programmes, Centre de prévision et d'applications climatologiques (ICPAC) relevant de l'IGAD
23. M. Bradwell Garanganga  
Représentant du Secrétaire exécutif, Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
24. M. John G. Mungai  
Météorologiste de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)
25. M. Isidore EMBOLA  
Directeur de projet, Commission de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)
26. M. Dominique KUITSOUC  
Expert en adaptation aux changements climatiques, Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
27. M. Jean-Paul Gaudechoux

Conseiller technique régional à l'environnement durable et aux changements climatiques  
Commission de l'océan Indien (COI)

28. M. Solomon Demissie  
Conseiller principal pour l'eau et les changements climatiques  
Centre africain de politique climatique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA-ACPC)

**V. Présidence de l'AMCOMET (Zimbabwe)**

29. S. E. Saviour Kasukuwere, Ministre de l'environnement, de l'eau et du climat
30. S. E. M. Prince Mupazviriho, Secrétaire permanent, Ministère de l'environnement, de l'eau et du climat
31. M. Amos Makarau, Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'OMM
32. M. Elliot Bungare, Responsable, Relations internationales, Service météorologique du Zimbabwe
33. M. S. Nangumbe, météorologiste, Service météorologique du Zimbabwe

**VI. Commission de l'Union africaine**

34. Mme Olushola Olayide, spécialiste principale des politiques
35. M. Hambani Masheleni, spécialiste principal des politiques
36. M. Valanathan Munsami  
Président du Groupe de travail sur l'observation de la Terre  
Spécialiste principal: astronomie et science spatiale en Afrique

**VII. Organisation météorologique mondiale**

37. Mme Elena Manaenkova, Sous-Secrétaire générale
38. M. Joseph R. Mukabana, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique et pour les pays les moins avancés (PMA)
39. M. Stephen Njoroge, Consultant, Bureau régional pour l'Afrique
40. Mme Paulette Ashong, Secrétaire, Bureau régional pour l'Afrique

**VIII. Secrétariat de l'AMCOMET**

41. Mme Jay Wilson, attachée de liaison principale de l'AMCOMET
42. Mme Rebecca Manzou, experte détachée, Zimbabwe
43. M. Mohammed Kadi, consultant, Plan de mise en œuvre
44. M. Michel Legrand Saah, consultant, Centre climatologique régional pour l'Afrique centrale

## ANNEXE 2: programme

### Deuxième réunion des équipes spéciales de l'AMCOMET

26–28 mai 2014  
Cresta Lodge, Harare, Zimbabwe

#### Première journée – 26 mai 2014

<b>Horaire</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Animateur</b>
09 h 30 – 11 h 15	Cérémonie d'ouverture	Président du Bureau de l'AMCOMET
11 h 15 – 11 h 30	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	Président du Bureau de l'AMCOMET
11 h 30 – midi	Nomination des présidents et du rapporteur des équipes spéciales <ul style="list-style-type: none"><li>• Acte constitutif et Règlement intérieur</li><li>• Programme spatial régional pour l'Afrique</li><li>• Plan de mise en œuvre pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie</li></ul>	Président du Bureau de l'AMCOMET
Midi – 13 heures	Présentation de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur	Président de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif
13 heures – 14 h 30	Pause déjeuner	
14 h 30 – 15 h 30	Discussions en séance plénière sur l'Acte constitutif et le Règlement intérieur	Président de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif
15 h 30 – 16 heures	Conclusions et recommandations sur l'Acte constitutif et le Règlement intérieur	Président de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif
16 heures – 16 h 15	Boissons chaudes – pause détente	
16 h 15 – 16 h 45	Informations actualisées sur l'état d'avancement du Programme spatial régional pour l'Afrique	Président de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional pour l'Afrique
16 h 45 – 17 h 30	Présentation du projet de politique spatiale africaine	Commission de l'Union africaine
17 h 30	Fin de la première journée	



## Deuxième journée – 27 mai 2014

<b>Horaire</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Animateur</b>
09 h 30 – 10 h 30	Discussions en séance plénière sur le Programme spatial régional pour l'Afrique	Président de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional pour l'Afrique
10 h 30 – 10 h 45	Boissons chaudes – pause détente	
10 h 45 – 11 h 15	Conclusions et recommandations sur le Programme spatial régional pour l'Afrique	Président de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional pour l'Afrique
11 h 15 – 11 h 30	Présentation du projet de plan de mise en œuvre pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques)	Secrétariat de l'AMCOMET / Commission de l'Union africaine
11 h 30 – midi	Présentation du Cadre mondial pour les services climatologiques	Organisation météorologique mondiale
Midi – 12 h 30	Informations actualisées sur la faisabilité d'établir un centre climatologique régional en Afrique centrale	Secrétariat de l'AMCOMET / Commission de l'Union africaine
12.30 – 14.30	Pause déjeuner	
14 h 30 – 15 heures	État d'avancement des SMHN africains pour ce qui est de satisfaire aux exigences de l'OACI (gestion de la qualité et évaluation des compétences)	Secrétariat de l'AMCOMET / Commission de l'Union africaine
15 heures – 16 heures	Discussions en séance plénière sur le projet de plan de mise en œuvre	Président de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre
16 heures – 16 h 15	Boissons chaudes - pause détente	
16 h 15 – 17 heures	Conclusions et recommandations sur le projet de plan de mise en œuvre	Président de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre
17 heures – 17 h 30	Discussion sur la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET	Président du Bureau de l'AMCOMET
17 h 30	Fin de la deuxième journée	

**Troisième journée – 28 mai 2014**

<b>Horaire</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Animateur</b>
09 h 30 – 10 heures	Discussion en séance plénière sur les recommandations à l'intention du Bureau	Président du Bureau de l'AMCOMET
10 heures – 10 h 30	Questions diverses	Président du Bureau de l'AMCOMET
10 h 30 – 10 h 45	Boissons chaudes – pause détente	
10 h 45 – 12 h 30	Rédaction du rapport de réunion	Secrétariat de l'AMCOMET / Commission de l'Union africaine
12 h 30 – 14 h 30	Pause déjeuner	
12 h 30 – 16 h 30	Secrétariat de l'AMCOMET	Secrétariat de l'AMCOMET / Commission de l'Union africaine
16 h 30 – 17 heures	Examen et approbation du rapport et des recommandations de tous les membres des équipes spéciales	Président du Bureau de l'AMCOMET
17 heures – 17 h 30	Cérémonie de clôture	Président du Bureau de l'AMCOMET
17 h 30	Clôture de la réunion des équipes spéciales	

## **ANNEXE 3: Rapport de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur**

### **I. Membres de l'Équipe spéciale**

- a. Zambie (**président**)
- b. Maroc (**rapporteur**)
- c. Éthiopie
- d. Mauritanie
- e. Tchad

### **II. Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur**

**S. E. Yamfwa Mukanga**, député, Ministre zambien des transports, des travaux publics, de l'équipement et des communications, a remercié les délégués d'avoir élu la Zambie à la présidence de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur. Il a également remercié le Gouvernement du Zimbabwe pour l'accueil chaleureux dont la délégation zambienne a bénéficié à Harare.

**M. Jacob Nkomoki**, Représentant permanent de la Zambie auprès de l'OMM, a présenté l'historique de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur, en décrivant brièvement les décisions prises à l'occasion de la deuxième session de l'AMCOMET en octobre 2012 et du Sommet des chefs d'État de l'Union africaine en janvier 2013. Il a également fait part d'autres décisions de l'Union africaine sur la formation de comités techniques spécialisés qui ont une incidence sur la gouvernance de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie.

La présentation figure dans l'**annexe 3A**. Des documents de référence, tels que la décision EX.CL/Dec. 744 (XXII), la décision Assembly/AU/Decision 227 (XII) et la décision Assembly/AU/Dec. 365 (XII) de l'Union africaine, sont joints en **annexe 3B, 3C et 3D**. L'avis émanant du Bureau du conseiller juridique de l'Union africaine figure dans l'**annexe 3E**.

À la suite des présentations, les délégués ont examiné les documents, l'Acte constitutif et le Règlement intérieur. Des commentaires et des réactions ont été consignés dans les documents. Les **annexes 3F et 3G** présentent les versions mises à jour.

### **III. Conclusions et recommandations**

La présentation a mis en exergue l'avis juridique de l'Union africaine, qui remet en question la nécessité de créer un acte constitutif et un règlement intérieur de l'AMCOMET en tant que sous-comité du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement. Considérant que l'AMCOMET était une initiative de l'Union africaine et de l'Organisation météorologique mondiale, l'équipe spéciale a décidé qu'elle devait rester en l'état. À la lumière de cette décision, les participants à la réunion ont décidé d'examiner le projet d'Acte constitutif et de Règlement intérieur de l'AMCOMET, en stipulant que lorsque les Comités techniques spécialisés (CTS) deviendraient pleinement opérationnels, l'Acte constitutif et le Règlement intérieur seraient harmonisés en conséquence.

Les participants ont également souligné la nécessité d'établir une structure et un mode de gouvernance pour garantir le fonctionnement efficace de l'AMCOMET et de ses organes, en établissant un Acte constitutif et un Règlement intérieur qui encouragent la participation de haut niveau des ministres chargés de la météorologie. Ce constat s'appuie sur les modes de gouvernance existants qui ont démontré leur efficacité tels que la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de l'UNECA.

L'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur a demandé au Bureau de prendre les mesures suivantes:

- a. Prendre note du Rapport de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur, et le présenter à la troisième session de l'AMCOMET;
- b. Demander au Secrétariat de l'AMCOMET de coopérer avec le Service juridique de l'OMM pour examiner les projets d'acte constitutif et de règlement intérieur et apporter les modifications nécessaires en consultation avec l'Équipe spéciale;
- c. Adopter pour l'AMCOMET une structure et un mode de gouvernance similaires à ceux de l'UA et de l'OMM, et prévoyant les mêmes dispositions que pour la réunion de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de l'UNECA, et
- d. Prendre les mesures nécessaires à l'adoption des projets d'acte constitutif et de règlement intérieur à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET.

## **ANNEXE 4: Rapport de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique**

### **I. Membres de l'Équipe spéciale**

- a. Tanzanie (**président**)
- b. Afrique du Sud (**rapporteur**)
- c. Kenya
- d. République démocratique du Congo
- e. Nigéria
- f. Algérie

### **II. Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique**

**Mme Agnes Kijazi**, représentant le président du Programme spatial régional pour l'Afrique a remercié les délégués d'avoir élu la Tanzanie à la présidence de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional pour l'Afrique et souhaité aux participants de tenir des délibérations fructueuses.

**M. Hambani Masheleni**, cadre du Département des ressources humaines, de la science et de la technologie de la Commission de l'Union africaine, a brièvement résumé la naissance de la politique et de la stratégie spatiales. Il a également insisté sur le besoin croissant pour l'Afrique d'élaborer son propre programme spatial, afin de pouvoir développer le commerce spatial de façon plus harmonisée et mieux coordonnée. Compte tenu des demandes exprimées dans ce sens lors de divers conseils et conférences ministériels, les participants au Sommet des chefs d'État de l'Union africaine qui s'est tenu en janvier 2013 ont décidé de constituer une équipe spéciale conjointe, qui se chargerait de créer un programme spatial régional pour l'Afrique, sous la direction de la Conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie (AMCOST) et de la Commission de l'Union africaine, notamment son Département des ressources humaines, de la science et de la technologie.

**M. Valanathan Munsami**, président du Groupe de travail sur l'espace établi par l'AMCOST, a décrit l'historique, les raisons, les buts, les objectifs et les principes du projet de politique spatiale qui a été présenté à l'AMCOST en avril 2014. Ce projet pourra également être examiné lors la réunion du Bureau de l'AMCOST qui devrait se tenir en septembre 2014 au Soudan, puis définitivement approuvé à l'occasion du Sommet de l'Union africaine en janvier 2015. Par ailleurs, il a été mentionné que le Groupe de travail sur l'espace avait entrepris d'élaborer la stratégie spatiale. La composition de ce groupe est indiquée ci-dessous:

- Afrique du Nord            Algérie et Égypte
- Afrique de l'Est            Kenya et Tanzanie
- Afrique de l'Ouest        Ghana et Nigéria
- Afrique centrale        Cameroun et Congo
- Afrique australe        Namibie et Afrique du Sud

La présentation figure dans l'**annexe 4A**.

Les participants ont convenu que l'AMCOMET et l'AMCOST devaient unir leurs efforts pour élaborer la politique spatiale de l'Afrique et la stratégie spatiale de l'Afrique. Ils ont également fait observer que les ministres africains avaient déjà décidé de lancer un programme spatial régional pour l'Afrique et que les institutions concernées devaient œuvrer à l'application de cette décision.

Après examen du document sur la politique spatiale africaine, des amendements ont été proposés (voir l'**annexe 4B**).

### **III. Conclusions et recommandations sur le Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique**

L'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique:

- a. Rappelle la décision de l'Union africaine sur l'étude de faisabilité d'un programme spatial africain;
- b. Accueille avec satisfaction le projet de politique spatiale africaine et adopte les amendements proposés par l'Équipe spatiale de l'AMCOMET;
- c. Demande au président de l'Équipe spatiale de soumettre le projet de politique spatiale africaine à l'examen du Bureau à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET;
- d. Prie instamment la Commission de l'Union africaine de présenter le projet de politique spatiale africaine ainsi que les amendements proposés aux autres secteurs concernés;
- e. Observe que le président du Bureau de l'AMCOMET a pris contact avec le président du Bureau de l'AMCOST en vue de l'associer pleinement au processus et demande à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat de l'AMCOMET d'encourager cette coopération dans une optique mutuellement avantageuse, pour renforcer les synergies pendant tout le processus d'élaboration du programme;
- f. Demande à la Commission de l'Union africaine et à l'AMCOST, en collaboration avec l'AMCOMET, d'associer le Programme spatial africain à celui de l'OMM et à d'autres programmes et initiatives régionaux en cours, comme le programme de Surveillance africaine de l'environnement et de la sécurité (MESA) et le programme d'enseignement et de formation dans le domaine de la météorologie satellitaire en Afrique (ASMET);
- g. Demande au Groupe de travail sur l'espace de la Commission de l'Union africaine de veiller à ce que l'élaboration de la stratégie spatiale africaine s'appuie sur un processus inclusif et participatif, afin de répondre justement aux besoins des différents secteurs; et
- h. Demande enfin à la Commission de l'Union africaine de présenter la version finale de la politique spatiale africaine à ses organes directeurs en temps opportun.

## **ANNEXE 5: Rapport de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques)**

### **I. Membres de l'Équipe spéciale**

- a. Namibie (président)
- b. Soudan
- c. Côte d'Ivoire
- d. Cameroun (rapporteur)
- e. Tunisie

### **II. Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques)**

**M. Franz Uirab**, représentant le président de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources a remercié les délégués d'avoir élu la Namibie à la présidence. Il a souhaité la bienvenue aux participants et, compte tenu des contraintes de temps, leur a demandé de fournir un retour d'information concret et concis afin que la séance s'achève dans les temps.

L'Équipe spéciale a étudié le projet de plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques); le Cadre mondial pour les services météorologiques (CMSC); la création d'un centre climatologique régional en Afrique centrale; la gestion de la qualité pour les services de météorologie aéronautique destinés à l'aviation, et l'évaluation et l'attestation des compétences du personnel de la météorologie; ainsi que la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET.

**Mme Jay Wilson**, attachée de liaison principale de l'AMCOMET a présenté le projet de plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie. La présentation figure dans l'**annexe 5A**.

Les participants ont également examiné le Cadre logique du Plan de mise en œuvre pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques), qui comprend les quatre composantes essentielles du Plan. Les participants ont fourni en retour les informations recueillies à l'**annexe 5B**.

### **III. Conclusions et recommandations relatives au Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources**

L'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la mobilisation (services météorologiques et climatologiques):

- a. Prend note de la décision de l'UA d'établir des équipes spéciales;
- b. Accueille avec satisfaction le projet de plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources;

- c. Approuve les amendements au projet de plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources, ainsi que les programmes phares régionaux et leurs résultats escomptés et activités connexes;
- d. Demande au Secrétariat de l'AMCOMET de finaliser le Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources;
- e. Demande au président de l'Équipe spéciale de présenter au Bureau le projet de plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources ainsi que les programmes phares régionaux pour examen, à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET; et
- f. Demande à la Commission de l'Union africaine de présenter aux organes directeurs de l'UA le Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources tel qu'il aura été approuvé.

#### **IV. Conclusions et recommandations relatives au Cadre mondial pour les services climatologiques**

M. Filipe Lucio, directeur du Bureau du Cadre mondial pour les services météorologiques (CMSC) de l'OMM a présenté la mise en œuvre du CMSC en Afrique et souligné ses liens avec l'AMCOMET. La présentation figure dans l'**annexe 5C**.

L'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques):

- g. Invite les États Membres, la Commission de l'Union africaine et les CER à collaborer avec l'AMCOMET à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) aux niveaux national, sous-régional et continental;
- h. Prie instamment les États Membres de participer activement à la mise en œuvre du CMSC, en établissant des mécanismes de coordination – notamment des plateformes d'interface utilisateur – adaptés à l'ensemble du processus de production, d'échange de données et d'application des services climatologiques dans les secteurs sensibles au climat, et en investissant dans le renforcement des capacités appropriées.

#### **V. Conclusions et recommandations relatives au Centre climatologique régional en Afrique centrale**

M. Michel Legrand Saah, consultant pour la faisabilité d'établir un centre climatologique régional en Afrique centrale a présenté ses conclusions, après avoir consulté les États Membres et les Communautés économiques régionales (CER). La présentation figure dans l'**annexe 5D**.

L'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques):

- i. Accueille avec satisfaction le projet de rapport sur la création d'un centre climatologique régional pour l'Afrique centrale;
- j. Demande au Secrétariat de l'AMCOMET de présenter le rapport sur les mesures requises pour établir un centre climatologique régional en Afrique centrale à la



Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC);

- k. Demande à la CEEAC et à la CEMAC d'organiser une réunion d'experts pour étudier ce document sur la faisabilité en vue de sa validation et s'entendre sur l'emplacement, la dénomination et la structure d'un centre climatologique régional dans leur sous-région respective;
- l. Demande également à la CEEAC et à la CEMAC de présenter aux ministres chargés de la météorologie en Afrique centrale les recommandations issues de la réunion des experts, afin qu'elles puissent être adoptées et transmises aux chefs des États de l'Afrique centrale qui pourront à leur tour les examiner et les approuver; et
- m. Demande au Secrétariat de l'AMCOMET de présenter le rapport validé à la troisième session de l'AMCOMET en vue de son approbation; et
- n. Demande enfin à la Commission de l'Union africaine de présenter le rapport validé aux organes directeurs de l'UA.

## **VI. Conclusions et recommandations sur la gestion de la qualité ainsi que l'évaluation et l'attestation des compétences**

Mme Jay Wilson a présenté l'état d'avancement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) en Afrique pour ce qui est de satisfaire aux exigences de l'OACI en matière de gestion de la qualité, et d'évaluation et d'attestation des compétences. La présentation figure dans l'**annexe 5E**.

L'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation des ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologie et climatologiques):

- o. Prend note des informations actualisées sur l'état d'avancement des pays africains pour ce qui est de satisfaire aux exigences de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en matière de gestion de la qualité, et d'évaluation et d'attestation des compétences;
- p. Prie instamment les États Membres et les CER d'aider les SMHN qui ne satisfont pas encore à ces exigences de l'OACI à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour y parvenir;
- q. Prie instamment l'OMM et l'OACI de continuer d'aider les États Membres, selon les besoins, à mettre en œuvre le système de gestion de la qualité, ainsi que l'évaluation et l'attestation des compétences;
- r. Encourage vivement les États Membres à transformer leur SMHN en entité autonome par voie législative dans un double objectif: assurer une prestation de services efficaces et rentables et faciliter le recouvrement des coûts liés aux services de météorologie aéronautique et maritime, afin de poursuivre le processus de gestion de la qualité à l'échelle nationale; et
- s. Relève que les SMHN des États Membres fournissent des services spécialisés à de nombreux secteurs clés de l'économie africaine tels que l'agriculture, les ressources en eau, la santé publique, l'énergie, la gestion des catastrophes ou le transport maritime et aérien, qui généralisent le système de gestion de la qualité à tous les services, notamment la météorologie agricole (pour l'agriculture), la biométéorologie (pour la santé), l'hydrométéorologie (pour l'eau), et la météorologie maritime (pour le transport maritime et la pêche).

## **ANNEXE 6: Rapport sur la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET**

### **I. Conclusions et recommandations sur la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET**

Mme Jay Wilson a présenté des voies de financement possibles pour assurer la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET (fonctionnement, activités, projets et programmes compris). La présentation figure dans l'**annexe 6A**.

L'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques):

- a. Prie instamment tous les États Membres soucieux de s'approprier le processus de l'AMCOMET de soutenir la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET (fonctionnement, activités, projets et programmes) par les voies de financement suivantes:
  - i. Une contribution annuelle permanente des États Membres (d'un montant minimal de 10 000 dollars des États-Unis d'Amérique, comme cela se fait dans d'autres organes ministériels);
  - ii. Une contribution statutaire des États Membres au fonds de l'AMCOMET égale à 0,01 % de leur PIB;
  - iii. Une augmentation des contributions statutaires versées à l'OMM par les États Membres africains (qui représentent actuellement 0,02 % du budget total de l'OMM) pour financer efficacement le processus de l'AMCOMET; et
  - iv. Autres sources de financement pour des programmes et projets:
    1. Fonds d'affectation spéciale (contributions volontaires);
    2. Partenariats bilatéraux et multilatéraux; et
    3. Projets de développement des pays (Banque mondiale, Fonds pour l'environnement mondial, BAfD, etc.) employés en partie comme appui institutionnel de l'AMCOMET.